

jet des 22,000 livres ; on veut obliger le séminaire à les ren- dre à l'Hôtel-Dieu. 33	VIII. Mort de la sœur Marie Archeambault. 65
III. Décision qui dispense le sé- minaire de rendre à l'Hôtel- Dieu les 22,000 livres. 34	IX. Les sœurs Basset et Milot entrent au noviciat. 67
IV. Motifs de cette décision. 36	X. Epreuves et profession de la sœur Milot. 68
V. Le séminaire de Saint-Sul- pice est dans l'impuissance de rendre les 22,000 livres et de reprendre les cent arpents de terre. 38	XI. La sœur de Migeon entre au noviciat. 70
VI. Conduite de la Providence sur l'Hôtel-Dieu dans l'affaire des 22,000 livres. 40	XII. Vocation de la sœur Gene- viève Renard ; elle entre au noviciat. — La sœur Godé. 72
VII. Mort de M ^{lle} Mance. 42	XIII. Joie de M. Tronson en apprenant les progrès de l'in- stitut. — Son dévouement et celui des ecclésiastiques du séminaire pour les filles de Saint-Joseph. 74
VIII. Le séminaire se charge provisoirement de l'adminis- tration temporelle de l'Hôtel- Dieu. 45	XIV. Troubles survenus dans la communauté de saint-Joseph. — M. Tronson propose aux sœurs de prendre leurs direc- teurs hors du séminaire. 77
IX. M. de Bretonvilliers empê- che le séminaire de se charger de l'administration de l'Hôtel- Dieu. 47	XV. Sur les instances des filles de Saint-Joseph, le séminaire continue à les diriger. 78
X. Le séminaire prend soin du temporel de l'Hôtel-Dieu sans se charger juridiquement de son administration. 50	XVI. Directeurs des filles de Saint-Joseph jusqu'en 1699. 81

CHAPITRE III.

*La communauté des filles de
Saint-Joseph reçoit de France
quelques nouveaux sujets ;
elle en trouve assez à Ville-
marie pour se suffire enfin à
elle-même. — Directeurs qui
l'ont gouvernée.*

I. M. Macé envoie la sœur Fi- delet à Villemarie. 53
II. Vocation de la sœur Gal- lard. 54
III. M. Macé envoie les sœurs Gallard et Maumousseau à Villemarie. 56
IV. Epreuves de la sœur Gal- lard. — Grâces qu'elle reçoit ; ses belles qualités. 58
V. Les sœurs Leduc entrent à la communauté de l'Hôtel- Dieu. 60
VI. Entrée des sœurs Archeam- bault au noviciat de Saint- Joseph. 62
VII. La sœur Marie Archeam- bault passe de l'état de sœur converse à celui de sœur de chœur. 63

CHAPITRE IV.

*État temporel de l'Hôtel-Dieu.
— On en reconstruit les bâ-
timents. — Ils sont aussitôt
réduits en cendres par un
furieux incendie. — On les
rétablit.*

I. Extrême pauvreté des filles de Saint-Joseph. 85
II. État des revenus de l'Hôtel- Dieu et de ceux des filles de Saint-Joseph. 87
III. État des charges de l'Hôtel- Dieu. 89
IV. État des bâtiments de l'Hô- tel-Dieu. 90
V. M. de Saint-Vallier presse les filles de Saint-Joseph de rebâtir l'Hôtel-Dieu. 92
VI. Par obéissance à M. de Saint-Vallier, les filles de Saint-Joseph reconstruisent l'Hôtel-Dieu. — Elles en pren- nent possession. 94
VII. Le feu prend au clocher et à l'église de l'Hôtel-Dieu. 96

VIII.
po
th
E
IX.
di
ch
D
X. A
Sa
di
su
es
XI.
l'
so
cè
gr
XII.
les
la
XIII.
M.
les
XIV.
vre
tol
XV.
les
Pél
Bon
Duc
XVI.
pita
sèje
XVII.
fère
cien
serv
XVIII.
nov
sèvi
leur

Mort
ancie
mu